



Lettre d'information - Octobre 2018

Réforme du baccalauréat technologique

"sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) 2021



Le baccalauréat technologique «sciences et technologies de l'agronomie et du vivant» (STAV) permet l'acquisition d'une culture humaniste, scientifique et technologique, commune à l'ensemble des domaines de compétences de l'enseignement agricole. Ce baccalauréat technologique prépare à la poursuite d'études notamment en cycle supérieur court. Il peut permettre d'intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles et peut donner accès à des études universitaires. S'il permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole, il n'a pas pour finalité première de préparer à l'exercice du métier de chef d'exploitation.

Les grandes lignes de la rénovation

La réforme du baccalauréat implique une nouvelle organisation des enseignements pour préparer au diplôme et un nouvel examen du baccalauréat dès la session 2021 avec, pour le ministère en charge de l'agriculture, la volonté de maintenir les spécificités de l'enseignement agricole dans le nouveau baccalauréat technologique série STAV.

Cette réforme s'inscrit donc dans la continuité des travaux visant une meilleure prise en compte de l'agro-écologie dans les référentiels de formation et l'intégration des orientations relatives à la loi d'avenir pour l'agriculture.

Les nouveaux modules s'adressent aux élèves qui s'intéressent aux questions socialement vives soulevées par l'actualité, le développement durable, les nouveaux modes de production et de consommation des aliments ou encore les innovations technologiques.

Un groupe de travail issu du CNEA, en concertation avec l'inspection de l'enseignement agricole et la DGER, a contribué à construire une nouvelle organisation des enseignements.

Cette nouvelle organisation des enseignements s'appuie sur une réorganisation de l'examen.

Comme pour le baccalauréat général, les enseignements du cycle terminal sont constitués d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels.

Nouvelle organisation des enseignements

La nouvelle architecture du baccalauréat technologique STAV préserve les spécificités de l'enseignement agricole : organisation modulaire, 2h30 hebdomadaire de pluridisciplinarité, semaines de stages collectifs et individuels, l'accompagnement personnalisé centré sur le choix à l'orientation.

Les disciplines contribuant aux 5 modules d'enseignements communs sont les suivantes : français, philosophie, LVA, LVB, mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia (TIM), histoire-géographie, éducation morale et civique (EMC), éducation socioculturelle (ESC). Les enseignements communs du baccalauréat technologique série STAV se distinguent de ceux des autres séries du baccalauréat technologique par la présence des TIM et de l'ESC, spécifiques à l'enseignement agricole.

Les modules d'enseignements de spécialité, spécifiques au baccalauréat technologique STAV, sont les suivants :

| Classe de première | | | Classe de terminale | | |
|---|---|------|---|---|------|
| Module | Disciplines et volumes horaires | | Module | Disciplines et volumes horaires | |
| S1- Gestion des ressources et de l'alimentation | Biologie-écologie STA Physique chimie STE | 6h45 | S1- Gestion des ressources et de l'alimentation | Biologie-écologie STA Physique chimie STE | 6h45 |
| S2- Territoires et sociétés | SESG ESC | 2h30 | S4- Territoires et technologie* | SESG Sciences et techniques du domaine technologique | 4h30 |
| S3- Technologie* | Sciences et techniques du domaine technologique | 3h | | | |

*En classe de première et de terminale, les enseignements de spécialités «technologie» et «territoires et technologie» sont déclinés en cinq domaines technologiques : aménagement, production, agroéquipement, services, transformation. Les établissements proposent des domaines technologiques en lien avec leurs ressources humaines, territoriales et selon les filières déjà présentes sur leur site.



Les enseignements optionnels

Les enseignements optionnels du Bac 2021 remplacent les anciens enseignements facultatifs du baccalauréat général et technologique. Tous les enseignements sont reconduits (2 enseignements maximum au choix) : LVC (langue vivante étrangère, langue régionale ou langue des signes française), pratiques physiques et sportives ; hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles et pratiques professionnelles à raison de 3 heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale.

Le nouvel examen

Il sera composé de **5 épreuves ponctuelles terminales (EPT), du contrôle en cours de formation (CCF) et du contrôle continu** en première et en terminale. L'ensemble des épreuves ponctuelles terminales représentera 60% de la note finale de l'examen, le contrôle en cours de formation (CCF) représentera 30% et le contrôle continu (bulletin) représentera 10%.

| EPT | | | | | CCF | | | | | | | | CC |
|-----|---|---|---|---|-----|---|---|---|---|---|---|---|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | Bulletin |
| 60% | | | | | 30% | | | | | | | | 10% |

| Modules | Enseignements communs | Nature de l'épreuve | Coefficient | |
|--|---|---|-------------|---------------------------|
| C1 | - Français | EPT écrite anticipée EPT orale anticipée | 5 5 | Contrôle continu bulletin |
| C2 | - Langues vivantes A et B | CCF | - | |
| C3 | - Education physique et sportive | CCF | - | |
| C4 | - Mathématiques - TIM | CCF | - | |
| C5 | - ESC | CCF | - | |
| | - Philosophie | EPT écrite | 4 | |
| | - Histoire-géographie - EMC | CCF | - | |
| Enseignements de spécialité | | | | |
| S1 - Gestion des ressources et de l'alimentation | - Biologie-écologie - STA - Physique-chimie - STE | EPT écrite (STA + Biologie-écologie) | 16 | |
| | | CCF (Physique-chimie) | - | |
| S2 - Territoires et sociétés | - SESG - ESC | CCF en première | - | |
| S3 - Technologies en première | - Sciences et techniques du domaine technologique - SESG | CCF (Sciences et techniques du domaine technologique) | - | |
| S4 - Territoires et technologie en terminale | | EPT écrite (SESG + Sciences et techniques du domaine technologique) | 16 | |
| | | Oral terminal | 14 | |
| Enseignements optionnels | | | | |



Glossaire nouvel examen

- ♦ **Épreuve anticipée** : les épreuves terminales de français orale et écrite ont lieu à la fin de l'année de première.
- ♦ **Contrôle continu CCF (30%)** : pour le baccalauréat technologique série STAV les modalités du CCF, spécificité de l'enseignement agricole, restent inchangées pour ce diplôme rénové, elles seront précisées par note de service. Un coefficient 30 est affecté à la moyenne des notes obtenues en CCF.
- ♦ **Contrôle continu bulletin (10%)** : toutes les notes reportées sur le bulletin scolaire seront prises en compte pour une part de 10%.
- ♦ **"Oral terminal"** : une épreuve orale d'une durée de 20 minutes et ayant comme support un projet préparé par l'élève dès la classe de première, aura lieu en juin de l'année de terminale. À partir du vécu du candidat lors de son parcours de formation, il est attendu une présentation d'une situation contextualisée permettant de conduire un questionnement et d'engager une discussion en prise avec des enjeux de société.

Stages individuels et collectifs

Les stages font partie intégrante de la formation.

Au titre des enseignements obligatoires, la formation comprend des stages, d'une durée globale de 8 semaines, dont 6 semaines prises sur la scolarité.

Trois semaines de stages collectifs encadrés par l'équipe pédagogique permettent d'approfondir les enseignements modulaires.

Cinq semaines de stage individuel dont trois prises sur la scolarité effectuées en entreprise ou en organisme professionnel.



Références réglementaires

- ♦ **Arrêté du 31 juillet 2018** portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) (JO du 24 août 2018).
- ♦ **Arrêté du 31 juillet 2018** relatif aux épreuves du baccalauréat technologique série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) préparé dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la session 2021 (JO du 24 août 2018).